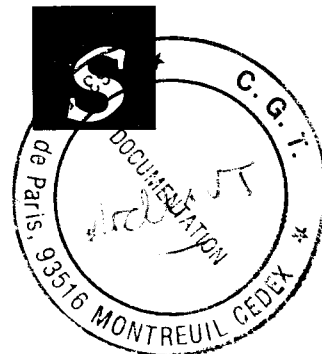


Le p è r e

COURRIER CONFÉDÉRAL

CGT



Donner un élan nouveau à l'action, voilà le but que nous nous sommes fixés avec les décisions du CCN d'octobre.

Nous sommes maintenant à l'échéance.

Sur la base des efforts déjà réalisés pour débattre et décider l'action, sur la base des initiatives déjà prises donnons à cette semaine et au temps fort du 19 novembre le tonus maximum.

Faisons-le comme nous l'avons décidé : créons

toutes les conditions pour que les salariés décident effectivement de se battre pour leurs intérêts, pour qu'ils se rassemblent et apportent leur contribution pour que l'action soit marquée par un caractère unitaire.

Il est possible ainsi de donner confiance, de créer un climat plus combatif, et de faire avancer dans

la vie, par la vie, la dynamique de renouveau syndical portée par notre "adresse aux salariés".

Et puis pensons dès maintenant aux prolongements de l'action, à son ancrage pour obtenir des succès.

C'est possible comme viennent par exemple de le démontrer les mineurs de Salsigne sur des enjeux de très haut niveau.

C'est avec cette démarche offensive, ouverte sur les aspirations,

les revendications et les décisions des salariés, que les efforts -que nous devons redoubler dans cette période- pour le succès de la CGT aux élections prud'homales et pour le renforcement prendront toute leur efficacité.

Louis Viannet
Secrétaire
Général de la CGT

N° 9.

Nouvelle formule

Repères CGT

Courrier confédéral.
Bulletin d'information du
Bureau confédéral
Directeur de la publication :
Alain Obadia
CP N° 1830 D 73
263 rue de Paris,
93516 Montreuil cedex
prix 3,60 Fr

SOMMAIRE

Travaux de la CE

Réunie le 5 novembre, ses travaux ont porté sur le rôle et la place de la *Vie Ouvrière* dans la mise en œuvre du 44^e Congrès _____

Dossier Protection sociale

Placer avec force la défense et l'amélioration de notre système de protection sociale _____

Expulsés de Vincennes :

La réaction de Indécosa _____

■ LUTTES EN BREF

RATP

Grève le 10 novembre à l'appel CGT, GACT-autonomes et indépendants, contre projet de réforme concernant les conducteurs.

Transports urbains

Journée nationale d'action le 27 novembre avec arrêts de travail de 24 h. à l'appel CGT, CFTD, CFTC, CGC, FNCR, FO.

Gers

CANTELOUP (Transports) : délégations, arrêt de travail une journée pour une prime de flexibilité : 500 francs. obtenus.

Calvados

Centre de Tri de CAEN : arrêts de travail, délégations sur refus de la brigade "boulangère", les effectifs, ont obtenu : 9 postes "gelés" pourvus, pas de brigade "boulangère". Une adhésion faite.

Hauts-de-Seine

Thomson Malakoff : 350 personnes participent à un débrayage sur les questions d'emploi (CGT, CFTD, CGC), suite à une consultation de 850 personnes.

SNECMA Gennevilliers : 354 signatures sur pétition Manufrance.

Maine-et-Loire

EDF Angers : 15 CES dans l'entreprise, suite à l'intervention CGT ils ont accès à la cantine et sont pris en charge à 100 % en cas de maladie.



Travaux de la CE



Atteinte aux libertés individuelles et syndicales à Euro-Disney

Une rencontre aura lieu le 12 novembre, entre la CGT et le ministère du travail.

La délégation de la CGT sera conduite par Didier Niel.

Rencontre internationale

Une délégation de la CGT se rend en Algérie à l'invitation de L'UGTA.

La délégation sera conduite par Louis Viannet, Secrétaire général, Lydia Brovelli et Alphonse Véronèse, secrétaires de la CGT

Semaine nationale d'expressions revendicatives à l'entreprise du 16 au 21 novembre avec temps fort le 19.

La Commission exécutive, qui s'est réunie le 5 novembre, a consacré ses travaux au rôle et à la place de la Vie Ouvrière dans la mise en oeuvre du 44e Congrès. Le rapport était présenté au nom du Bureau confédéral par François Duteil.

La discussion a fortement souligné la nécessité pour le journal de la CGT de baigner dans la vie syndicale, de se réancrer dans l'entreprise. C réer autour et à partir de la Vie Ouvrière un véritable centre d'activités CGT est un enjeu décisif.

La reconstitution d'un réseau de correspondants est aussi de nature à redynamiser la relation entre le journal et l'organisation syndicale, que les PAC et les abonnements ont peut être relâchés.

Si le recul de la diffusion du journal est inséparable du recul général de la lecture dans notre pays, cela renforce d'autant la nécessité de la diffusion militante de la Vie Ouvrière, du contact avec les salariés dans l'entreprise.

Le contenu du journal a été largement débattu dans le cadre de la nouvelle formule prévue pour la seconde quinzaine d'avril 1993.

Journal de la CGT, La Vie Ouvrière doit plus et mieux devenir un journal d'idées, de réflexions, porteurs des orientations et des réflexions de la CGT. Outil de références, d'informations sociales, La Vie Ouvrière ouvre un champ de réflexions qui dépasse le cadre de la profession, de la branche industrielle.

Affirmer le parti pris des salariés, c'est cibler l'ensemble des salariés et pas seulement le cercle restreint des syndiqués et des militants. Le caractère généraliste du journal doit s'articuler avec la recherche d'une riche et profonde singularité. Le débat a

suite page 7

PROTECTION SOCIALE



Au cœur de l'emploi : la protection sociale

Comme dans l'histoire de l'œuf et de la poule, emploi et protection sociale, protection sociale et emploi sont deux termes d'une même équation, indissolubles et interactifs, qui vont aujourd'hui se dégrader, mais qui pourraient à l'inverse, s'épauler pour sortir l'économie de l'ornière.

- Aujourd'hui, la crise, ses conséquences sociales, l'emploi fortement dégradé, les salaires trop faibles... obèrent dangereusement les ressources de la protection sociale : 3 millions de chômeurs, ce sont plus

de 150 milliards de francs de manque à gagner pour la seule Sécu (vingt fois le déficit prévu pour 1992). Dans le même temps des dépenses nouvelles apparaissent, la santé se dégrade. Pour assurer un minimum de "cohésion sociale", des subsides comme le RMI sont mis en place.

Gouvernement et Patronat depuis des années ont entrepris d'abaisser les dépenses. Ils s'en prennent aux acquis et cherchent des recettes nouvelles en ponctionnant davantage les assurés sociaux actifs, retraités, chômeurs (hausse de cotisation, CSG).

Il ne serait plus possible aujourd'hui de garantir un niveau de couverture sociale comme par le passé. Il faudrait que chacun (e) finance pour se couvrir.

Le coût du travail salarié serait devenu une entrave à la compétitivité. Il faudrait alléger les "charges patronales", c'est-à-dire rogner encore le salaire différé, abaisser le prix du travail. D'allègements en exonérations, on sait aujourd'hui, preuves à l'appui, que l'emploi n'en a pas pour autant bénéficié, bien au contraire.

Cette spirale infernale, outre qu'elle produit des dégâts sociaux humains inacceptables à l'aube du 3^e millénaire, nourrit la crise et l'aggrave.

- Une autre logique est possible. Elle place les hommes et les femmes

suite page 4

Les principes fondamentaux de la Sécurité Sociale sont mis en cause.

La CSG a ouvert la porte de la fiscalisation de son financement. La mise en place d'un fonds de solidarité sur le champ de la retraite serait en fait la remise en cause des principes de solidarité inter-professionnelle et inter-génération.

1 800 milliards de protection sociale aiguissent l'appétit des assurances privées et entreprises diverses qui investissent ce champ du sanitaire et du social. Les activités rentables de ces secteurs, le drainage de l'épargne populaire, pour alimenter la sphère spéculative sont deux axes stratégiques du moment.

L'attachement à la protection sociale est profond. Des luttes ont lieu dans de nombreux pays européens contre les projets en cours. Au moment où l'actualité américaine nous rappelle avec force le rôle déterminant de cette question, nous avons toutes les raisons de placer avec force la défense et l'amélioration de notre système qui malgré les coups portés, demeure parmi les plus performants.

qui produisent les richesses au cœur du développement économique.

Satisfaire leurs besoins de protection sociale, c'est non seulement un juste retour des choses, c'est aussi valoriser le travail humain.

Des salariés en bonne santé, disposant d'un pouvoir d'achat plus important pour répondre à des besoins débouchant sur des productions réactivées, nouvelles ; permettre aux familles d'élever et d'éduquer correctement leurs enfants ; assurer aux retraités un niveau de revenus afin qu'ils vivent pleinement cette nouvelle phase de la vie, c'est pour l'immédiat et pour l'avenir donner du souffle à l'économie, à l'investissement productif.

Le sanitaire, le social, sont des secteurs où peuvent se créer des activités, des services, des prestations générateurs d'emplois et répondant à des besoins multiples.

L'apport de la protection sociale à la vie sociale et économique n'est pas quantité négligeable :

- Retraites, allocations familiales, prestations diverses représentent 30 % du revenu des ménages ;
- Des besoins humains forts urgents.

Les salariés, leur famille sont sans doute prêts à consentir des sacrifices pour se prémunir contre les aléas de la vie, mais aussi prêts à s'engager dans la lutte pour défendre et améliorer leurs droits.

La CGT avance des propositions pour un financement novateur, juste, efficace, anti-gâchis, stimulateur de créations d'emplois stables, correctement rémunérés.

Ça vaut le coup d'en débattre et de s'en occuper avec tous les intéressés.



Réparer mais aussi prévenir

En France, le concept de santé ne se traduit qu'en terme de réparation. Il occulte complètement une approche positive et préventive.

Et pourtant, il y a là tout un champ d'investissements potentiels qui, à terme, peuvent rapidement se révéler efficaces socialement et économiquement.

Des milliers d'emplois utiles pourraient voir le jour dans la prévention, l'éducation sanitaire, les études épidémiologiques :

- autant de missions nouvelles qui pourraient être assumées en partie par une sécurité sociale renouée soucieuse d'investir dans l'avenir ;
- autant d'occasions de construire dans l'entreprise des revendications pour imposer au Patronat que des dispositions soient prises pour faire régresser les accidents du travail et les maladies professionnelles qui s'accroissent, pour qu'il assume financièrement leur prise en charge et dégager d'autant les dépenses de l'assurance maladie.

Une démarche à l'opposé de celle qui préside aujourd'hui uniquement au service d'une politique de "maîtrise des dépenses" axée sur les déremboursements, l'extension des honoraires libres, la politique du "bakchich" pour obtenir un rendez-vous dans l'hôpital public, payer un supplément pour se faire opérer.

Une politique qui conduit tout droit à l'inégalité d'accès aux soins de qualité pour tous, à concevoir l'hôpital public comme établissement de proximité.

- Autant de besoins insatisfaits ;
- autant d'effectifs insuffisants chiffrés à 600 000 par la Fédération Santé, auxquels les 60 000 CES n'apportent aucune réponse, ni pour les chômeurs longue durée "casés" momentanément sans perspective d'emploi réel, durable ; ni pour la population dont la sécurité est compromise, en atteste le triste scandale de l'hôpital d'Albi, partie émergée d'un iceberg auquel se heurtent quotidiennement de plus en plus de malades.

Retraite : un projet inaccep- table

Transférer les ressources de la branche famille à la branche vieillesse pour équilibrer cette dernière, tel est sommairement le stratagème retenu par le ministre Teulade pour financer le "Fonds de Solidarité".

Au-delà du simplisme de l'opération, il convient d'en découvrir la finalité. Cette réforme concerne le régime général et les régimes spéciaux et particuliers.

La séparation organisée des différentes prestations qui composent globalement la retraite concrétiserait l'éclatement du mécanisme de solidarité, élément unificateur du système de Sécurité Sociale entre les salariés actifs et ceux qui ne le sont plus.

Aujourd'hui, les périodes de chômage, de préretraite, de service militaire, demain, la maladie, la maternité. Aujourd'hui, à propos de la retraite, demain pourquoi pas à propos des autres branches ?

A ces périodes s'ajoutent les droits acquis pour avoir élevé trois enfants ou plus (bonification de retraite servie à l'un des parents au choix).

Ce fonds représenterait dans un premier temps 62 milliards financés par la CSG et quelques apports de l'Etat. Mais ce ne sera pas suffisant pour boucler les comptes et rien dans le budget 1993 en cours de discussion n'est prévu.

Si l'objectif gouvernemental est atteint, l'évolution des prestations prises en charge par le Fonds de Solidarité ne sera plus en lien avec l'évolution de la production dans l'entreprise, mais dépendra de la volonté politique du pouvoir à travers la définition du budget.

L'augmentation de la CSG, la diminution, voire la suppression de cer-

tains droits pourraient dès lors devenir des éléments de régulation de ce fonds.

Autrement dit, c'est la perspective d'une retraite à deux vitesses où les chômeurs, les pré-retraités seront les premières mais non pas les seules victimes.

Et que penser de la sclérose des ressources de la famille qui se dessine, sinon qu'elle compromet gravement la réalisation des projets familiaux et les prestations qui compensent en partie les charges familiales.

Ce projet concerne l'avenir du pays, celui du droit à une retraite conforme aux besoins de notre temps.

Le désaccord fondamental de la CGT, à ce mécanisme pervers, doit nous conduire en prolongement à en exiger son abandon auprès des parlementaires qui seront prochainement saisis du dossier.

Répartition / Capitalisation

Le CNPF veut fixer une ligne de démarcation aux prochaines négociations paritaires sur les retraites complémentaires.

Le taux de cotisation obligatoire ARRCO serait porté à 6 % (moyenne actuelle 5,22), celui de l'AGIRC à 16 % (moyenne 13,2 % sans droit nouveau).

La partie comprise entre 6 et 8 % (estimée entre 25 et 30 milliards) livrée à l'encan des produits financiers de toute nature.

La CGT demande le passage au taux de 6 %, avec l'ouverture de droits nouveaux et le maintien de la partie entre 6 et 8 % dans la solidarité interprofessionnelle. Elle a écrit en ce sens au CNPF en février 1991.

Une proposition à faire connaître dans l'entreprise et à porter au domaine des revendications.

Enfance : des milliers d'emplois à créer

Protection, accueil, éveil ; les besoins des enfants sont énormes, largement insatisfaits. Plus gravement, de récentes mesures gouvernementales entraînent la régression quantitative et qualitative de la réponse à ces besoins fondamentaux.

PROTECTION DE L'ENFANCE

• Médecine scolaire

Depuis le 1^{er} janvier 1992, la médecine scolaire est passée de la tutelle du ministère des Affaires sociales et de la santé à celle du ministère de l'Education nationale.

Il faudrait, selon l'INSERM, 20 000 médecins scolaires. IL y en a à peine plus d'un millier !

En 1991, Jospin promet 350 postes, 69 sont créés, essentiellement par la titularisation de médecins vacataires.

Trois examens sont obligatoires pendant la scolarité. Avec si peu d'effectifs, impossible de les réaliser. Qu'à cela ne tienne, le ministre de l'Education nationale en a fait supprimer deux !

• Protection Maternelle et Infantile

Créée en 1946, structure de prévention par excellence, elle a fait ses preuves et participé largement au faible taux de mortalité infantile de notre pays.

La récente loi de 1989 sur la PMI, dont les décrets d'application viennent de paraître, entraîne les structures de la PMI vers un service minimum. C'est-à-dire, comme le précise l'exposé des motifs ministériel, avec des normes fixées *"de façon à pouvoir répondre au moins aux besoins des populations en difficultés, évaluées à environ 10 % de la population totale"*.

Restreindre le champ d'action de la PMI aura des répercussions négatives sur la santé des enfants, mais aussi sur leur futur d'adulte. Cela limite de façon dommageable le nombre d'emplois nécessaires. Il existe aujourd'hui des preuves comme quoi les soins apportés aux enfants dans la petite enfance peuvent avoir une influence sur leur capacité de réagir à des situations - et par conséquent sur leur santé -, pendant toute leur enfance et toute leur vie.

ACCUEIL - ÉVEIL DE L'ENFANCE

La CNAF a évalué récemment l'incidence de développement des structures de la petite enfance sur l'emploi (enfants de moins de 6 ans).

De 1984 à 1990 :

6 530 emplois ont été créés en crèches collectives

9 670 emplois ont été créés en crèches familiales

6 070 emplois ont été créés en centres de loisirs.

Les prévisions jusqu'en 1994 portent ces chiffres respectivement à 11 180 - 17 850 et 9 800, soit au total 39 000 emplois.

Certes, ces chiffres restent modestes. Il est nécessaire de les rapprocher des besoins d'accueil des jeunes enfants : 12

à 15 % seulement des enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent, trouvent une place en crèche collective.

Presque 800 000 bébés naissent chaque année.

Ce sont des emplois par milliers qui devraient être créés pour répondre aux besoins. Au lieu de cela, le gouvernement vient de prendre des mesures visant à précariser l'accueil existant et à venir.

En premier lieu, la nouvelle loi portant sur le statut des assistantes maternelles s'attaque à la qualité de l'agrément qui autorise les assistantes maternelles à garder des enfants à leur domicile. Trois mois maximum après la demande de l'intéressée, l'agrément est réputé acquis, même si aucune équipe de PMI n'a réalisé l'enquête préalable, obligatoire avant cette loi.

Une allocation de 500 francs par mois pour les enfants de moins de 3 ans et de 300 francs pour ceux de 3 ans à 6 ans est versée aux parents, par les CAF, à la condition expresse que l'enfant soit accueilli par une assistante maternelle "indépendante".

Les parents qui confient leurs enfants en crèche collective ou familiale n'ont pas droit à cette allocation.

Conséquences : la CNAF a évalué qu'à partir de 2,5 SMIC, les parents auraient intérêt financièrement à quitter la crèche collective ou familiale pour employer elles-mêmes une assistante maternelle indépendante. Le mouvement est d'ores et déjà amorcé.

Ainsi, des mesures annoncées en faveur d'un meilleur statut des assistantes maternelles indépendantes abaissent en réalité les garanties les plus élémentaires quant à la sécurité et au bien-être des enfants accueillis (au travers du simulacre d'agrément institué) et vont déstructurer à court terme les emplois qualifiés des équipements d'accueil actuels.

Informers les parents salariés, les aider à s'organiser, c'est exiger la création de milliers d'emplois qualifiés pour une réponse de qualité aux besoins de développement de l'enfant, tant en terme de prévention que d'éveil et d'éducation.

réaffirmé la nécessaire complémentarité des titres de la presse confédérale, et insisté sur l'atout, trop souvent sous-évalué, que représente l'existence du journal hebdomadaire de la CGT.

L'ouverture des colonnes du journal à des personnalités patronales ou gouvernementales a, bien sûr, été évoqué. Certains le reprochant, d'autres au contraire trouvant légi-

times de confronter nos idées à celles des autres sans frilosité et sans crainte d'y perdre son âme.

Dans ses conclusions, Louis Viannet a indiqué que les débats sur le contenu du journal étaient légitimes, que les remarques et critiques étaient nécessaires au journal, mais qu'il fallait que La Vie Ouvrière n'hésite pas à déranger et qu'elle soit plus interactive.



COMMUNIQUE

SNCF : la grève du 27 octobre. Un événement sans précédent

La journée du 27 octobre 1992 a rassemblé dans l'action plusieurs centaines de milliers de cheminots d'Europe à l'appel de 26 organisations syndicales (pays de la CEE + l'Autriche et la Suisse).

Ils ont exprimés dans des initiatives d'actions fortes, massives et diversifiées leur attachement à un service public ferroviaire et à un statut social de haut niveau.

Journée d'action qui n'a pas de précédent dans l'histoire des mouvements sociaux des chemins de fer, à la SNCF.

L'impact politique de cette initiative ne s'est pas fait attendre ; car elle met mal à l'aise tous les partisans du traité de Maastricht pour une Europe ultra-libérale des marchands.

En effet, à l'approche, pendant et à la suite de l'action du 27/10, les déclarations se sont multipliées du côté de la direction SNCF et du gouvernement.

Le Premier Ministre, plusieurs ministres, le Président de la SNCF se sont succédés auprès des médias pour affirmer qu'il n'était pas dans leurs intentions de remettre en cause le service public et la SNCF.

Comportement qui cachait mal leur amertume face à la mobilisation et à la détermination des cheminots à ne pas se laisser faire.

Ils accusent le coup, car cette action du 27/10 heurte de manière frontale leurs choix de gestion, leurs objectifs contenus dans les directives européennes Van Miert.

Le mécontentement qui s'est exprimé à l'occasion du référendum sur Maastricht, a fait évoluer la situation chez nous et dans différents pays d'Europe.

Il est possible et nécessaire de poursuivre la traduction de ce mécontentement de manière concrète sur le terrain des revendications.

La puissance du refus qui s'est exprimé le 27 octobre,

appelle d'autres étapes de luttes qui doivent conjuguer renouveau du service public et défense des revendications sociales de l'ensemble des cheminots actifs et retraités.

En effet, la gestion par activités, la mise en concurrence des établissements entre eux ou avec le secteur privé, les délocalisations, les mauvais résultats en fret, en voyageurs, les milliers de suppressions d'emplois sont les conséquences de la politique mise en oeuvre avec opiniâtreté par la direction SNCF et les pouvoirs publics.

C'est donc bien en s'attaquant sur chaque site, dans chaque fonction, dans chaque établissement aux suppressions d'emplois, à l'absence de moyens, à l'amélioration des conditions de travail, en y associant partout où cela est possible les usagers que nous parviendrons à améliorer le rapport de force que nous avons su créer.

C'est aussi pour avoir de nouvelles perspectives d'actions qui rassemblent très largement que la Fédération CGT des cheminots propose :

- d'organiser du 16 au 21 novembre, une semaine de sensibilisation et d'expression forte des salariés de l'entreprise et de son groupe en coopération avec les usagers.

Afin de peser sur le budget 93 de la SNCF qui sera présentée le 24 novembre au Comité Central d'Entreprise et le 25 novembre au Conseil d'Administration.

Afin également d'exiger l'ouverture de nouvelles négociations sur les salaires et retraites que la CGT place à un minimum de 7 500 francs.

**ELLE PROPOSE AUSSI QUE CES INITIATIVES
CONVERGENT ET SE TRADUISENT PAR UN
TEMPS FORT NATIONAL DE MANIFESTATIONS**

Expulsés de Vincennes: la réaction d'Indécosa

Le 29 octobre, des salariés et leurs familles qui campaient là depuis cinq mois, ont été expulsés de l'Esplanade de Vincennes. Expulsion dramatique qui n'est qu'un acte de plus dans la situation de détérioration du droit au logement pour les salariés et leur famille.

Il n'est que de voir la galère pour obtenir une location (caution, avance, emploi à durée indéterminée etc.), ou le poids dramatique des traites pour l'accession à la propriété.

A Vincennes, il s'agissait de salariés travaillant tous les jours dans des entreprises de nettoyage ou autres. Eux et leurs familles ont comme tous les autres, droit à un logement décent à Paris ou en Région parisienne. Ces travailleurs contribuent par leur travail, à la richesse des entreprises.

De par leur salaire indirect, ils financent les fonds des CAF et le 0,45 % logement. Il en va donc de la responsabilité des entreprises utilisant cette main-d'oeuvre à bon marché depuis des années, des collecteurs du 0,45 % logement de la ville de Paris et de certaines communes qui ne font aucun effort financier pour loger des salariés français et immigrés, de l'Etat enfin qui s'enfonce dans la non-réponse à ce grand besoin social qu'est le logement.

Tous les mal logés et sans-logis de toutes catégories doivent se rassembler pour gagner la grande bataille du logement partout.

L'Indécosa CGT y voit une raison supplémentaire pour appeler les mal logés, français et immigrés, à agir partout avec plus de force pour exiger que des solutions soient apportées au douloureux problème du logement.

La semaine d'action décidée par la CGT du 16 au 20 novembre, avec un temps fort le 19, offre aux intéressés l'occasion de l'exprimer par des initiatives appropriées.

■ A NOTER

Militants syndicalistes en carte

Le Parquet de Pau, dans le cadre d'une enquête sur les syndicats professionnels, a fait convoquer par la police, les militants de l'Union locale d'Oléron récemment mis en place et leur a demandé de produire des fiches d'Etat civil et de nationalité.

Le dépôt des statuts, la déclaration des administrateurs, c'est la loi de 1884 ; la convocation chez les gendarmes ou à la police du coin, le fichage par les Renseignements généraux, l'enquête sur la vie privée, c'est sûrement pour faciliter l'implantation de syndicats forts !

M. Vauzelle a bien du mal avec ses délinquants classiques, il recherche sans doute une clientèle plus intéressante, aidé en cela par la réforme du Code pénal qui pourrait, si l'on y prenait garde, permettre la mise sous tutelle de justice, des syndicats et partis.

■ A LIRE

La Tribune de l'Immigration consacre son dernier numéro aux élections prud'homales: un dossier à lire et à diffuser.

Le secteur Immigration tient à la disposition des fédérations, unions départementales et régions un tract appel au vote CGT pour les prud'homales en anglais, turc, kurde, arabe et portugais.